

Flambée des carburants : l'OTRE demande des mesures urgentes en soutien au transport routier

Face à la hausse brutale et continue des prix des carburants observée ces derniers jours, l'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) exprime sa vive stupeur et sa grande inquiétude. Elle appelle à des mesures urgentes de soutien au secteur.

Cette flambée frappe de plein fouet les entreprises du transport routier, dont l'équilibre économique est directement menacé par l'explosion des coûts du carburant.

Comme l'indique le Comité National Routier (CNR) dans un communiqué du 9 mars, la première semaine de mars 2026 a été marquée par une augmentation particulièrement importante du coût du gazole professionnel supporté par les entreprises de transport routier : **+18 % pour les véhicules d'un PTAC inférieur à 7,5 tonnes, +20,3 % pour les véhicules de transport routier de marchandises d'un PTAC supérieur ou égal à 7,5 tonnes et +21,4 % pour les véhicules de transport routier de voyageurs d'un PTAC supérieur ou égal à 7,5 tonnes.**

Les entreprises du transport routier, qui assurent chaque jour l'acheminement des biens et des personnes indispensables à la vie économique du pays, se retrouvent confrontées à une augmentation soudaine et massive de leurs coûts d'exploitation. Dans un secteur où le carburant représente une part essentielle des charges, cette hausse brutale met directement en péril l'équilibre financier de nombreuses entreprises, en particulier les PME et les TPE.

Cette situation est d'autant plus insupportable que les transporteurs routiers ne peuvent pas toujours répercuter ces hausses dans leurs tarifs ou, lorsqu'ils le peuvent, seulement **avec un décalage moyen de 2,5 mois**. Parallèlement, près de **75 % des chefs d'entreprise constatent des retards de paiement dépassant 60 jours, voire 90 jours, ce qui aggrave encore la situation**. Les marges, déjà extrêmement fragiles, se trouvent ainsi davantage comprimées, menaçant l'activité, l'emploi et la continuité des chaînes d'approvisionnement.

Au-delà du secteur, c'est l'ensemble de l'économie qui risque d'être impacté. Lorsque le transport routier est fragilisé, ce sont les producteurs, les industriels, les commerçants et, in fine, les consommateurs qui en subissent les conséquences.

Face à cette situation, l'OTRE appelle les pouvoirs publics à prendre pleinement la mesure de l'urgence. Des mesures concrètes doivent être mises en œuvre sans délai afin d'atténuer l'impact de cette hausse brutale des carburants sur les entreprises de transport routier et de préserver la stabilité de la chaîne logistique nationale. Elle demande par ailleurs d'être intégrée aux réunions organisées par le ministère de l'Economie avec les pétroliers et les distributeurs.



Cela passe notamment par **un soutien immédiat aux trésoreries des entreprises, le déplaçonnement des encours** afin de leur permettre d'absorber l'augmentation soudaine de leurs charges carburant, ainsi que **l'instauration d'une clause temporaire de répercussion mensuelle des variations du prix du carburant dans les contrats publics comme privés**, lorsque ceux-ci prévoient aujourd'hui des mécanismes d'indexation à échéance plus longue, parfois annuelle.

Par ailleurs, afin d'éviter toute rupture dans la chaîne d'approvisionnement et alors que les transporteurs sont confrontés à un manque de visibilité sur les quantités et **les prix des carburant livrés en cuve**, l'OTRE demande au ministère de l'Economie de garantir et de prioriser ces livraisons. Elle demande aux pétroliers un équilibre des prix entre ceux pratiqués en station et ceux pratiqués à la cuve, là où aujourd'hui il est constaté des écarts significatifs autant incompréhensibles qu'inacceptables.

Dans un contexte de volatilité extrême des prix de l'énergie, il est indispensable de permettre aux transporteurs de répercuter plus rapidement ces évolutions afin d'éviter un étranglement économique du secteur.

Le transport routier est un maillon stratégique de l'économie. Il ne peut pas devenir la variable d'ajustement d'une volatilité des prix qui échappe aux acteurs du terrain.

À propos de l'OTRE

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représente les entreprises de transport routier et prestataires logistiques françaises, majoritairement des ETI, PME et TPE à capitaux patrimoniaux. Elle défend au quotidien leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, dans les négociations sociales de branche et au sein des instances professionnelles nationales et européennes. Au 31 décembre 2024, elle représente 3600 entreprises adhérentes pour 110 000 salariés.

OTRE - Organisation des Transporteurs Routiers Européens

Domaine du Courant – 10 bis rue du Courant - 33310 LORMONT

Tél : +33 (0)1 53 62 83 40 - contact@otre-direction.org - www.otre.org

N° Préfectoral : 4832 - Siret : 434 428 470 00026